

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 16/02/2017.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2017
- 4- Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP représenté suite avis du comité technique
- 5- Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles-autorisation de signature
- 6- Choix des entreprises chargées de la construction d'un réseau de refoulement des eaux usées de la commune de LE PLESSIS BRION vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac, de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et des postes de refoulement
- 7- Demandes de subventions pour le projet de construction d'un réseau de refoulement des eaux usées de la commune de LE PLESSIS BRION vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac, de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et des postes de refoulement
- 8- Modification des tarifs de la salle multifonction
- 9- Plan d'alignement Place Bobigny à annexer au PLU
- 10- Questions diverses

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Liliane BRUNEL, Madame Mireille MOENS, Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE

Etaient absents représentés

Madame Julie SANZEY (pouvoir à Madame Françoise DACQUIN), Madame Céline HUTCHINSON (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAMIEN), Monsieur Sébastien CHOQUET (pouvoir à Monsieur Michel DÉCHAUX),

Etait absent excusé

Monsieur Jean-Pierre CAUDRON

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur,

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie LAPIERRE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant les indemnités à rectifier de fonction allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour rajouter ce point.

Ce point sera donc abordé en début de séance.

2017-06 Approbation du compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2017

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2017.

2017-07 Indemnités rectifiés de fonction allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués suite à la réforme PPCR et majoration du point d'indice

Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 15/04/2014 concernant les indemnités de fonction allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Vu la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 01/01/2017),

Vu la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017,

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022 et celle prévue en 2018 prévoyant un indice 1028,

Vu la demande de la Trésorerie du 21/02/2017 d'une nouvelle délibération à prendre pour ces indemnités,

Propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération prise en 2014 et d'indiquer uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour), la proposition de Monsieur le Maire et décide :

Article 1 : de fixer, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux retenus de l'indice brut terminal de la fonction publique soit :

- Maire : 41% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2 : dit que cette délibération modifie la délibération prise par le Conseil Municipal le 15/04/2014

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal

2017-08 Nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) représenté suite à l'avis du comité technique

Monsieur le Maire,

Vu la délibération de principe du 19/01/2017 pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP,
Vu l'avis rendu par le Comité technique le 02/02/2017 sur cette délibération qui prescrit une représentation de la délibération du fait de l'avis défavorable unanime des représentants du personnel,
Propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir la délibération initiale du 19/01/2017 mais d'ajouter les informations demandées sur les délais et voies de recours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour), la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- De maintenir la délibération de principe d'instauration du RIFSEEP du 19/01/2017
- D'ajouter dans les points de cette délibération d'instauration du RIFSEEP les délais et voies de recours qui feront l'objet de l'article 7 « Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. »
- De représenter cette délibération au Comité technique pour avoir un nouvel avis.

2017-09 Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles- autorisation de signature

Monsieur le Maire,

Vu la convention avec le Collège Clotaire Baujoin présentée par la délégation académique au numérique de l'Académie d'Amiens,

Vu la participation proposée de 500€ pour financer les ressources pédagogiques,

Propose de l'autoriser à signer la convention de l'Académie d'Amiens présentée de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) :

- Approuve la contenance du projet et la convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles avec le collège Clotaire Baujoin
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette convention.

2017-10 Choix des entreprises chargées de la construction d'un réseau de refoulement des eaux usées de la commune de Le Plessis Brion vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac, réhabilitation des réseaux d'assainissement et des postes de refoulement

Monsieur Le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités en objet a fait l'objet d'une consultation.

Après examen des offres reçues, Monsieur Le Maire propose de passer un marché avec :

- Lot 1 : l'entreprise BARRIQUAND (offre variante) pour un montant total de **989 075.50 € HT** répartis de la manière suivant :
 - o Tranche ferme
 - Phase 1, déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement : **52 829.00 € HT**
 - Phase 2, réhabilitation rue Edouard Meunier : **83 201.50 € HT**
 - Phase 3, création d'un réseau de transfert des eaux usées vers la STEP de Choisy-au-Bac **283 701.00 € HT**
 - o Tranche optionnelle 1, réhabilitation du réseau rues Alfred Vervin et André Levaire : **60 138.50 € HT**
 - o Tranche optionnelle 2 : réhabilitation du réseau rue du 8 Mai 1945 : **69 122.50 € HT**
 - o Tranche optionnelle 3, réhabilitation du réseau Avenue Saint Sulpice : **440 083.00 € HT**

- Lot 2 : le groupement d'entreprises Hydréa/Compiégnoise des travaux industries pour un montant total de **365 472 € HT** répartis de la manière suivant :
 - o Phase 1, poste de relevage et équipements connexes : **244 564.00 € HT**
 - o Phase 2, démolition de la station existante et reprofilage de la zone : **86 480.00 € HT**
 - o Phase 3, mise en place d'un traitement à l'air sur les 3 postes de refoulement : **34 428.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix pour) :

- Prend note du montant des offres :
 - Lot 1 : l'entreprise BARRIQUAND (offre variante) pour un montant total de **989 075.50 € HT**
 - Lot 2 : le groupement d'entreprises Hydréa/Compiégnoise des travaux industries pour un montant total de **365 472 € HT**
- autorise Mr Le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2017-11 Demandes de subvention pour le projet d'assainissement - construction d'un réseau de refoulement des eaux usées de la commune de Le Plessis Brion vers la station d'épuration de Choisy-au-Bac, réhabilitation des réseaux d'assainissement et des postes de refoulement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation des travaux cités en objet s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 1 540 000 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en : Construction d'un réseau de refoulement des eaux usées de la commune du plessis brion vers la station d'épuration de Choisy au bac, réhabilitation des réseaux d'assainissement et des postes de refoulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) :

- approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux d'assainissement selon les principes de la Charte Qualité des Réseaux.
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

2017-12 Modifications des tarifs de la salle multifonction

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Françoise CORTES Adjointe au Maire chargée des salles communales qui expose :

Considérant le coût de gestion de la salle multifonction qui représente des charges globales estimées à environ 18180€ alors que les recettes réelles engendrées pour l'année 2016 ne représentent que 8370€, la commission salles communales qui s'est réunie le 08/02/2017 propose un changement des tarifs actuels de la salle multifonction pour répondre à ces coûts de gestion par l'application des nouveaux tarifs ci-joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) décide :

- D'appliquer les nouveaux tarifs de location de la salle multifonction ci-joints présentés à compter du 28/02/2017
- D'autoriser aux associations communales, une seule location de la salle multifonction au tarif de 50€ dans l'année les autres locations éventuelles de la salle multifonction étant au tarif indiqué dans le tableau
- D'appliquer pour les évènements familiaux, une demi-journée de location au tarif de 50€ dans une des salles communales
- De rendre la location de la salle multifonction possible aux entreprises selon le tarif indiqué dans le tableau
- De réviser si besoin les tarifs en cours d'année sur décision du Conseil Municipal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de location et tout document s'y rapportant selon les tarifs de location votés en Conseil Municipal

2017-13 Plan d'alignement Place Bobigny à annexer au PLU

Monsieur le Maire,

Vu la délibération prise le 16/06/2016, le plan d'alignement Place Bobigny est en cours,

Vu le projet d'alignement présenté sur les parcelles B595 à B599

Vu la nécessité d'acquérir les parcelles pour effectuer le plan d'alignement,

Vu la nécessité d'annexer ce plan d'alignement présenté au PLU,

Propose au Conseil Municipal d'annexer ce plan d'alignement à venir au PLU et d'acquérir les parcelles en proposant un prix aux propriétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 14 voix pour) décide :

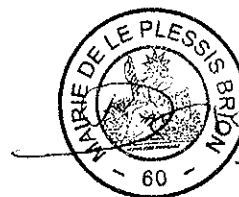
- d'approuver la contenance du projet présenté
- d'acquérir les surfaces des parcelles comme indiquées ci-dessous par négociation auprès des propriétaires actuels sur proposition de prix estimés des Domaines si cela est nécessaire

Références cadastrales	Surface à acquérir
B595	6 m ²
B596	20 m ²
B597 et B598	28 m ² et 31m ²
B599	10 m ²

- d'annexer au PLU le plan d'alignement des parcelles B595 à B599
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la finalisation de ce plan d'alignement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 03/03/2017



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN

